

ID: 038-253804710-20241204-2462-DE



N° 24.62

Fixation prix de vente abri bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, Le bureau dûment convoqué le 25 novembre 2024 Habilité par l'article L5211-10 du CGCT Et la délibération 20.28 S'est réuni en session ordinaire au SMND le 4 décembre 2024 Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents: 5

PRESENTS:

Monsieur FAYET Michel Monsieur MARMONIER Pierre Monsieur ROSET Patrick Madame DEBES Céline Monsieur CASTAING Patrick

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Il est exposé:

Le SMND est propriétaire d'abris bois acquis en 2020 au prix de 400 € TTC l'unité, pour équiper les déchèteries de son territoire.

Certains de ces abris bois n'ont pas été installés et sont stockés sur le site d'Heyrieux.

Ces biens faisant partie du domaine privé de la collectivité, peuvent être vendus sans déclassement par délibération au prix fixé par les membres du bureau.

Compte tenu de l'état des biens, le prix de vente proposé est de 50 € TTC l'unité.

Cette vente sera proposée aux agents du SMND.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le



ID: 038-253804710-20241204-2462-DE

Les acheteurs devront venir chercher les biens sur place, à leurs frais.

Il est proposé d'autoriser et de proposer cette vente aux agents du SMND.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

- APPROUVE la vente de 5 abris bois,
- **FIXE** le prix de vente à 50 € TTC l'unité.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter cette vente et à signer toutes les pièces correspondantes

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 4 décembre 2024 Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 4 décembre 2024

